

## Réunion du Conseil Communal du 20/04/2009

### Rapport officiel et en résumé

#### 1. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux

Le conseil communal, entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

#### 2. Comptabilité énergétique et bilan énergétique annuel – présentation de l'outil informatique et d'un premier bilan par M. Paul Kauten de l'Energiepark Réiden

Le conseil communal, entend M. Paul Kauten de l'Energiepark Réiden présenter le projet de comptabilité énergétique et bilan énergétique annuel, l'outil informatique et un premier bilan.

#### 3. Approbation des projet et devis définitifs au montant de 115.000,00 T.T.C. pour des mesures d'assainissement dans la rue de Dangé-St-Romain à Mamer

Le conseil communal unanimement approuve les projet et devis définitifs au montant de 115.000,00 € T.T.C. pour des mesures d'assainissement dans la rue de Dangé-St-Romain à Mamer.

#### 4. Approbation des projets et devis n° 300538 au montant de 107.500,00 € T.T.C. et n° 300539 au montant de 42.500,00 € T.T.C. des travaux extraordinaires de mise en état de la voirie rurale en 2009

Le conseil communal unanimement approuve:

- le devis n° 300538 au montant de 107.500,00 € T.T.C. avec les détails ci-après:

localité et lieu-dit	nature des travaux	coût des travaux
Holzem – vir Schleeden (200m)	Application d'enrobés denses à chaud	32.250,00 €
Holzem – Treckelbiereg (550m)	Application d'enrobés denses à chaud	75.250,00 €
	Total T.T.C.	107.500,00 €

- le devis n° 300539 au montant de 42.500,00 € T.T.C. avec les détails ci-après:

localité et lieu-dit	nature des travaux	coût des travaux
Mamer – Waasserstrachen (250m)	Application d'enrobés denses à chaud	42.500,00 €
	Total T.T.C.	42.500,00 €

**5. Renouvellement d'une ligne de crédit en compte courant de 3.000.000,00 € pour préfinancer les subsides étatiques relatifs à la construction du campus « Kinneksbond » à Mamer, du Centre d'Intervention et de Sauvetage à Mamer et du campus scolaire Capellen**

Le conseil communal unanimement décide d'ouvrir une ligne de crédit en un compte courant de 3.000.000,00 € pour préfinancer les subsides étatiques relatifs à la construction d'un Centre d'Intervention Régional pour le Service d'Incendie et de Sauvetage, l'extension n° 2 des bâtiments de l'enseignement primaire au «Kinneksbond» à Mamer et la construction d'infrastructures d'accueil de l'école fondamentale et sportives à Capellen (Campus scolaire Capellen).

**6. Approbation d'une convention entre le collège échevinal de la commune de Mamer, le « SIPO a.s.b.l. » et l'Amicale du SREA « Hëllef fir d'Schoulkand » pour l'exploitation d'un air-tramp au hall sportif Nic. Frantz à Mamer**

Le conseil communal unanimement approuve la convention du 27/03/2009 entre le collège échevinal de la commune de Mamer, le « SIPO a.s.b.l. » et l'Amicale du SREA « Hëllef fir d'Schoulkand ».

**7. Approbation d'une convention avec les consorts Hansel de Holzem dans le cadre d'une mesure de restauration du paysage à Mamer, lieu-dit « Bickelsbund »**

Le conseil communal unanimement approuve une convention dans le cadre d'une mesure de restauration du paysage à Mamer, lieu-dit « Bickelsbund ».

**8. Allocation de subsides extraordinaires :**

**a) 150,00 € à l'a.s.b.l. UGDA à titre de participation communale au programme d'action 2009**

Le conseil communal unanimement décide d'allouer un subside extraordinaire de 150,00 € à l'a.s.b.l. UGDA pour patronner une page de la Brochure de l'Orchestre d'Harmonie des Jeunes de l'UE qui sera édité en juillet 2009.

**b) 250,00 € au Lions Club Mameranus et 600,00 € à l'Aidsberodung Croix-Rouge dans le cadre du Mamer Bichermaart 2008**

Le conseil communal unanimement décide de verser le bénéfice réalisé dans le cadre du Mamer Bichermaart à raison de 250,00 € au Lions Club Mameranus et de 600,00 € à l'Aidsberodung Croix-Rouge.

**c) 750,00 € à l'a.s.b.l. Comité National de Défense Sociale à titre de contribution communale au don fait par les classes de l'enseignement préscolaire lors de leur quête le jour de la fête de la chandeleur**

Le conseil communal unanimement décide de contribuer au don fait par les classes de l'enseignement préscolaire collecté lors de leur quête le jour de la fête du chandeleur à l'a.s.b.l. Comité National de Défense Sociale avec un montant de 750,00 €.

**d) 2.750,00 € à la commission des jeunes du FC Mamer 32 à titre de participation communale au déplacement d'équipes juniors à un tournoi international en Italie**

Le conseil communal unanimement décide d'allouer un subside extraordinaire de 2.750,00 € à la commission des jeunes du FC Mamer 32 à titre de participation communale au déplacement d'équipes juniors à un tournoi international en Italie et précise que le subside doit exclusivement être utilisé en vue de réduire la participation des parents au déplacement.

**9. Vote d'un crédit spécial de 20.000,00 € à charge du budget des dépenses extraordinaires pour le remplacement d'une camionnette au service technique communal**

Le conseil communal unanimement vote un crédit spécial de 20.000,00 € à charge de l'article 4/0134/2231/001 « Remplacement d'une camionnette » du budget extraordinaire de 2009 et dit que ce crédit sera prélevé sur le boni présumé fin 2009.

**10. Affaires de personnel :**

**a) demande d'interruption prématurée d'un congé pour travail à mi-temps et de réintégration dans ses fonctions à partir de la rentrée 2009/2010 présentée par Mme Carole Thommes-Frieseisen, institutrice d'enseignement primaire**

Mme Carole Thommes-Frieseisen, institutrice d'enseignement primaire, peut bénéficier avec la totalité des voix d'une interruption prématurée de son congé pour travail à mi-temps avec effet au 15/09/2009.

**b) démission honorable de ses fonctions d'instituteur d'enseignement primaire à M. Jean-Paul François avec effet au 22/09/2009 (séance à huis clos)**

Démission honorable de ses fonctions d'instituteur d'enseignement primaire dans la commune de Mamer avec effet au 22/09/2009 est accordée à Monsieur Jean-Paul François.

**c) démission de M. Steve Steichen comme receveur communal au 30/06/2009 (séance à huis clos)**

La demande de démission comme receveur communal au 30/06/2009, présentée par M. Steve Steichen, est acceptée.